



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE



SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par le Sous-Préfet de Lorient, Baptiste ROLLAND,

ET

La Communauté de communes AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE, représentée par son Président, Philippe LE RAY.

ET

La Banque des Territoires, représentée par son Directeur territorial, Philippe BESSON.

PREAMBULE

La relance économique et sociale de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat. Cette nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) engage les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux.

Après avoir signé un protocole d'engagement le 27 juillet 2021, qui précisait la méthode de travail pour élaborer et mettre en œuvre le CRTE sur le territoire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, les cosignataires formalisent ce partenariat à travers le présent contrat. Celui-ci doit traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le CRTE doit rester un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...).

ARTICLE 1 : OBJET DU CRTE DU TERRITOIRE D'AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale du territoire de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par grands enjeux et axes stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il peut être amendé et complété annuellement dans le cadre d'une révision et d'une convention financière chaque année.

A court terme, il s'agit d'associer le territoire au plan de relance, vecteur de la relance 2021-2022 pour favoriser l'investissement public et privé sur le territoire.

A moyen terme, sur la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités, EPCI et communes, dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement plus résilient. Avec une approche transversale et cohérente, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, notamment en matière de développement durable, d'environnement, de développement économique, d'aménagement et de cohésions territoriale et sociale. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources, pour améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire d'une part dans les engagements nationaux, mais aussi dans les priorités locales inscrites dans le projet de territoire communautaire et dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray.

Enfin, de manière plus globale, le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'Etat et le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique. Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'Etat, ce contrat aura vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs. Il regroupe les démarches contractuelles existantes et pourra intégrer le moment venu :

- Le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER),
- Le programme Petites Villes de Demain avec l'Opération de Revitalisation Territoriale Multi-sites (ORT),
- Le Contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires du Gumenen-Goaner et du Parco-Pointer sur la Ville d'Auray,
- Le PIG Habiter mieux 2020-2022 avec l'ANAH,
- La Convention Territoriale Globale signée avec la CAF,
- La Convention Fonds départemental d'inclusion avec le DDETS pour le volet insertion par l'activité économique,
- La Convention avec le Centre des Monuments Nationaux pour l'activité du chantier d'insertion des mégalithes,
- La labellisation de niveau 2 du Programme Alimentaire Territorial,
- L'accord de programmation avec l'Agence de l'Eau et l'Etat pour mener des travaux de réhabilitation et modernisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux et stations) et non collectifs,
- Le programme « Mobilisons les Breton.ne.s » avec l'ADEME,
- La convention « Conseil en Energie Partagé » avec l'ADEME et la Région,
- La réflexion sur un Contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables,
- L'étude de capitalisation CIT'ERGIE avec l'ADEME,
- La politique des milieux aquatiques et la préservation des inondations avec la mise en place d'actions,

- Le Territoire Econome en Ressources et le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec la mise en œuvre du plan d'actions retenu,
- L'accompagnement du schéma directeur déchets visant à optimiser et moderniser le SPPGD d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour atteindre les objectifs réglementaires de réduction des déchets,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Enfin, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique devra également faire l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.

ARTICLE 2 : DEFIS, GRANDS ENJEUX ET AMBITION DU TERRITOIRE

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il s'appuie sur le travail réalisé de septembre 2020 à juin 2021 pour élaborer le Projet de territoire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, sorte de feuille de mandature 2020 – 2026. Ce projet s'est inscrit dans une démarche concertée associant la population via un questionnaire en ligne avec plus de 200 contributions et l'implication du Conseil de développement qui a rendu un avis dans le cadre de l'élaboration du document. Enfin, plusieurs autres structures organisées ont également formulé des contributions écrites : Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan – Pôle d'Economie Sociale et Solidaire du Pays d'Auray (PEPS) – Les Lucioles Energie – CGT – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer.

Ce projet de territoire dessine les priorités de l'action publique de la Communauté de communes pour les années à venir : la préservation de l'environnement, la valorisation des ressources, le soutien aux acteurs économiques, le maintien des équilibres territoriaux et la cohésion sociale et territoriale.

Ce projet de territoire, au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Dans le contexte actuel d'incertitudes et à ses effets socio-économiques, l'ambition et sa traduction dans le CRTE seront évaluées et ajustées au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Les axes stratégiques qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement aux circonstances.

2.1 Les défis à relever pour le territoire

1. Le défi démographique

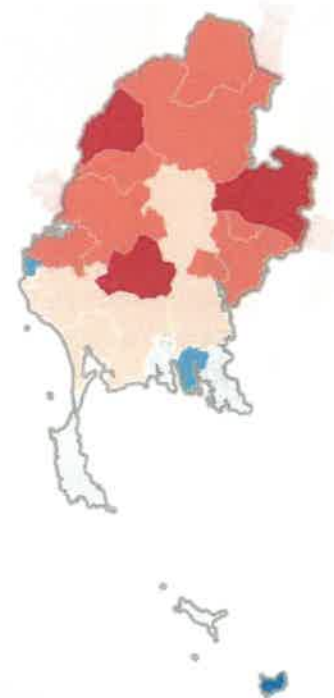
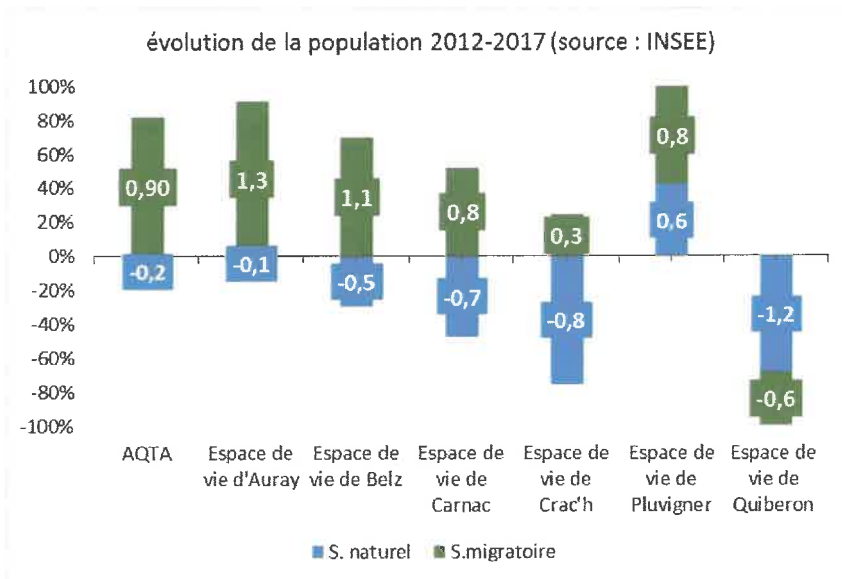
En 50 ans, notre territoire s'est beaucoup développé. Près de 90 000 personnes vivent ici à l'année et jusqu'à 200 000 au cœur de l'été. Comment organiser les services publics, la gestion des déchets, les services de l'eau et de l'assainissement, pour répondre aux besoins de tous ? Comment penser et organiser la mobilité ? Comment préserver le cadre de vie, les ressources, l'environnement et les paysages dans un contexte de raréfaction foncière et d'attractivité croissante ?

L'attractivité est une chance, mais c'est aussi une responsabilité. Comment préserver les équilibres entre les communes ? Comment créer davantage de lien et donner toute leur place aux jeunes générations ? La croissance démographique interroge les équilibres du territoire.

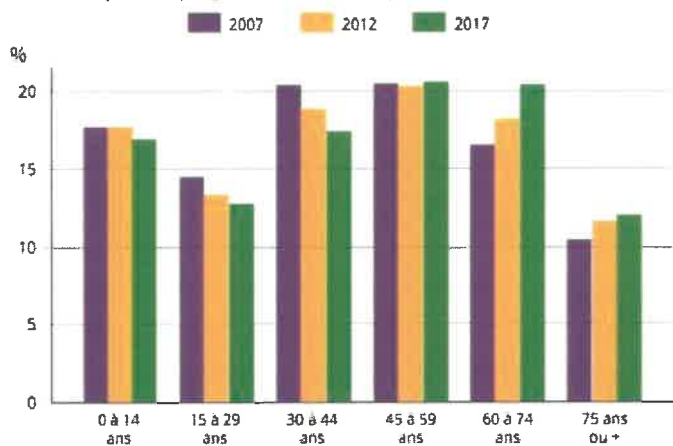
- ✓ 87 546 habitants en 2018
- ✓ 0,7 % de croissance annuelle de la population entre 2013 et 2018 (finalement bien inférieur aux 1,6 % prévus par le SCoT approuvé en 2014) / (+1,37 %/an entre 2011 et 2017)

- ✓ Une croissance soutenue par un solde migratoire positif (0,9 %/an), mais qui tend à s'essouffler (1,2 % sur période 2017-2012) et un solde naturel qui devient négatif (tendance qui s'accroît)

Evolution de la population entre 2011 et 2016



POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source INSEE, RP 2007-2012-2017

- ✓ 0,65, l'indice de jeunesse en 2018 (0,80 en 2011)
- ✓ 37 % de résidences secondaires, avec des disparités importantes entre les communes (plus de la moitié du parc sur le littoral)

2. Le défi environnemental

La diversité et la qualité des paysages sont une formidable richesse. Ils constituent un cadre de vie exceptionnel, vivant... et donc vulnérable. La préservation de ce capital naturel est probablement le défi majeur de ce 21^{ème} siècle, pas seulement à l'échelle locale. Parce que ce territoire est appelé à accueillir un nombre grandissant de familles, d'entreprises, d'activités, il convient de s'interroger sur la cohabitation de l'Homme avec son environnement. Comment reconquérir la qualité de l'eau ? Comment mieux valoriser les déchets et prévenir leur production ? Comment se mettre en chemin vers l'objectif « Territoire à énergie positive » en 2050.

Il est de la responsabilité collective de préserver la diversité des milieux naturels et de gérer durablement les ressources. Probablement faudra-t-il développer des trésors d'imagination et accompagner les changements de comportements pour tendre vers une plus grande sobriété énergétique.

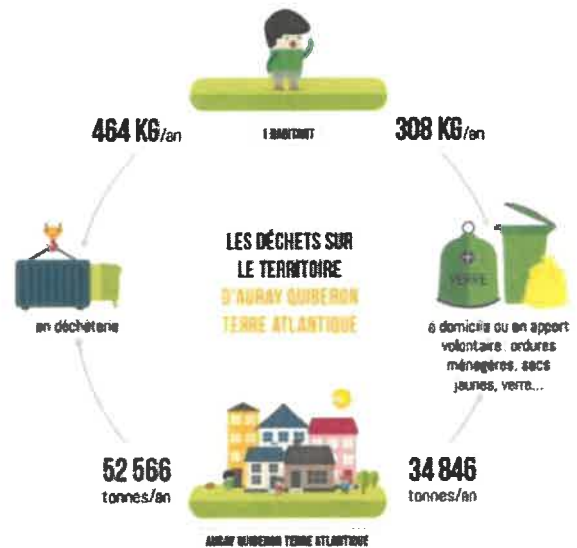
- ✓ 12,4 % du sol artificialisé sur AQTA (7,1 % pour le Morbihan)
- ✓ 980 km de cours d'eau

Indicateurs	CRTE Auray Quiberon Terre Atlantique	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)	631,6	276 342,9
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	1,2 ▲	0,4

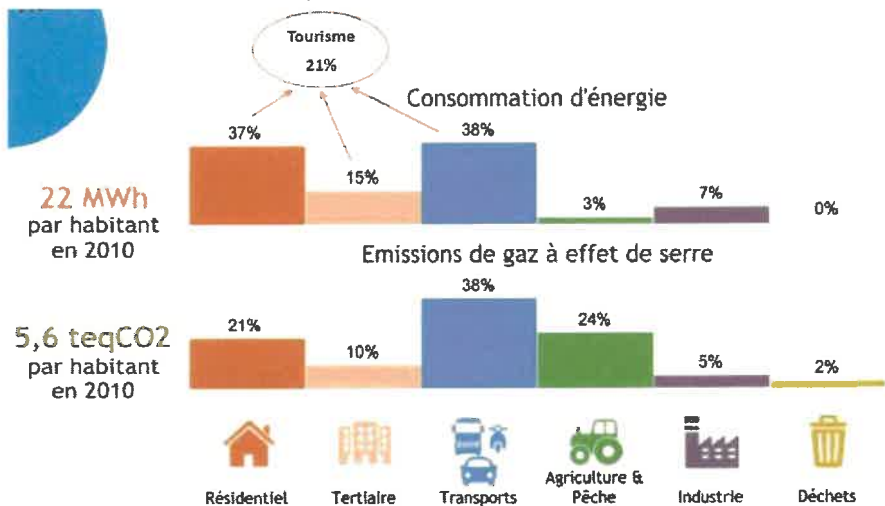
Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

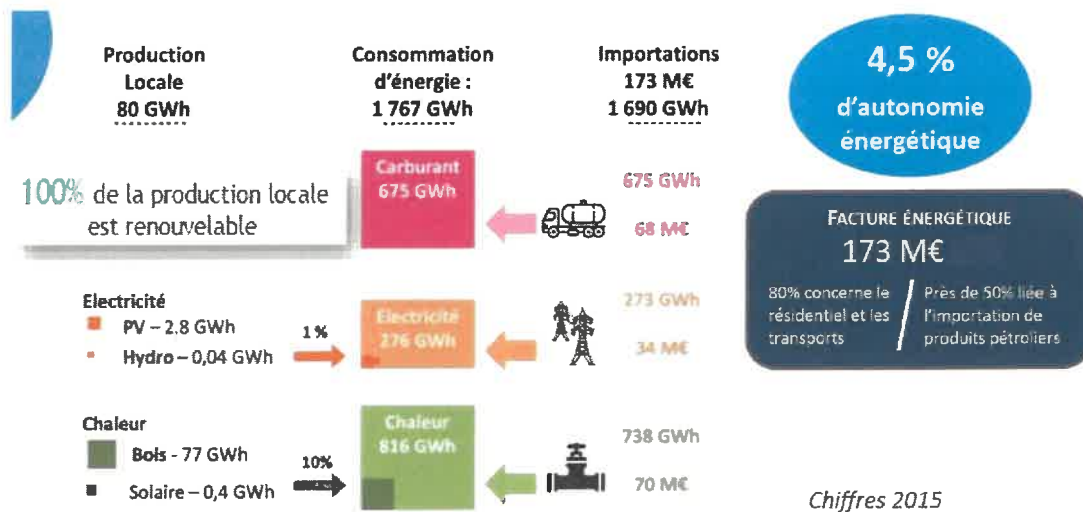
Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

- ✓ 87 413 tonnes de déchets produits en 2019, dont 23 440 T d'ordures ménagères
- ✓ 52 566 T de déchets évacués en déchèterie en 2019
- ✓ 2,5 fois plus de déchets ménagers en été
- ✓ Assainissement collectif :
 - 57 535 abonnés à l'assainissement collectif (72 % de la population)
 - 853 km de réseau d'assainissement collectif / 15 stations d'épuration pour une capacité épuratoire de 236 000 EH / 371 postes de refoulement
- ✓ Assainissement non collectif :
 - 10 673 maisons en ANC
 - 6 598 visites de bon fonctionnement réalisées depuis 2012 (chiffres 2020)
 - 5 zones à enjeux sanitaires mises en place
- ✓ Eau potable :
 - 1 622 km de réseau d'eau potable
 - 9 réservoirs
 - 5,6 m3 d'eau mis en distribution en 2019 pour 5,1 m3 d'eau consommée



- ✓ 75 % de la consommation énergétique qui provient du secteur résidentiel et des transports
- ✓ 4,5 % des besoins énergétiques du territoire couverts par la production locale (chiffres 2015 – PCAET AQTA).



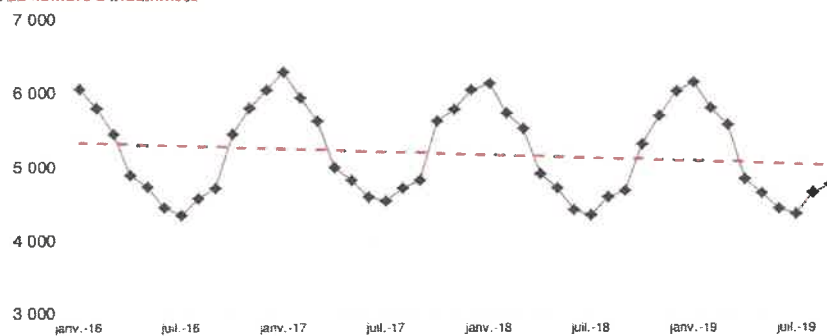


3. Le défi économique

L'économie du territoire est plurielle. Elle est composée d'une mosaïque de petites entreprises, de commerces et d'artisans, riche aussi de la diversité de ses métiers et secteurs. La stratégie de développement territorial doit accompagner le moteur que constitue l'économie touristique mais aussi préserver les poumons vert et bleu du secteur primaire (agriculture, pêche, conchyliculture). Elle devra composer avec les fortes tensions sur le foncier et veiller à préserver la vitalité des centres-villes et centres-bourgs. Pour accompagner le développement économique, il faudra jouer sur un grand nombre de tableaux, ne pas chercher à faire « toujours plus » mais viser le « toujours mieux ». Accepter des variations saisonnières mais en atténuer les effets, maîtriser la pression que cela génère. Le défi économique, c'est la recherche du bon équilibre pour des emplois durables et de qualité.

- ✓ 2^{ème} destination touristique bretonne (26 % des nuitées de la Bretagne, 121 000 lits touristiques)
- ✓ 6,8 % le taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2019

Evolution du nombre d'indemnisés



(Source Pôle Emploi, Eclairages et synthèses Juillet 2020)

- ✓ 33 000 actifs
- ✓ 74 % des entreprises de l'EPCI qui n'ont aucun salarié (2019)
- ✓ 55 % des entreprises employeuses qui ont entre 1 et 2 salariés (2019)

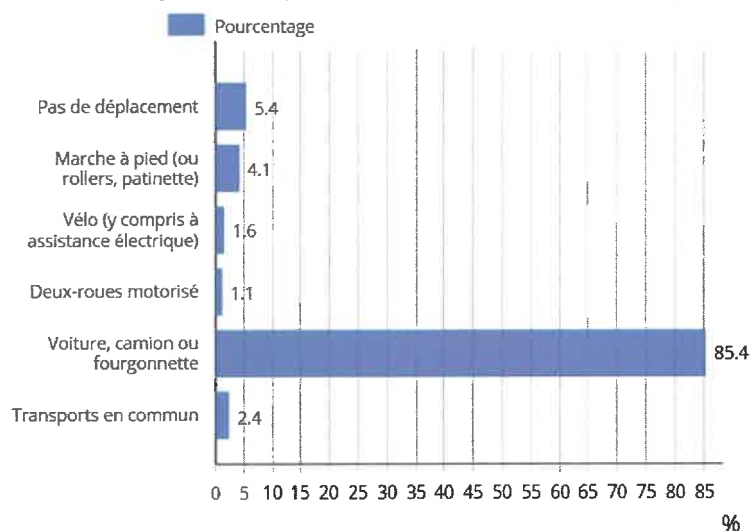
4. Le défi de la mobilité

Sur ce territoire étendu, à la fois rural et littoral, la question des déplacements se pose avec acuité. Et elle appelle des réponses multiples, pour faciliter les trajets du quotidien entre le domicile et le lieu de travail ou de loisirs, mais aussi pour absorber les flux et mouvements estivaux vers les plages et les îles. Imaginer et organiser la mobilité, c'est faire la somme des solutions de transport : individuel et collectif, à deux ou quatre roues, parfois successivement les uns et les autres. C'est en complémentarité avec le Pôle d'Echange Multimodal de la gare d'Auray, sans oublier l'accès à la Presqu'île, en irriguant intelligemment l'ensemble du territoire que va s'écrire la mobilité de demain.

- ✓ 65 % des actifs résident et travaillent sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- ✓ n°1 pour la voiture individuelle comme mode de déplacement le plus utilisé
- ✓ 1 million de traversées annuelles vers les îles de Houat, Hoëdic et Belle-Ile-en-Mer.



ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018



Source INSEE – Sept 2021

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

5. Le défi des moyens

Grandir, accueillir, aménager... Le fort pouvoir d'attraction dont jouit le territoire questionne la capacité à mener des projets, à organiser et maîtriser le développement. De quels moyens financiers disposent les Communes et l'intercommunalité, pour aménager le territoire et organiser le service public ? Avec quels moyens humains seront menés les grands chantiers tels que la reconquête de la qualité de l'eau ? Où sont les leviers et les sources

de financement qui permettront de transformer les ambitions en actions ? Se pose aussi la question des solidarités entre les collectivités qui contribuent toutes au développement du territoire et à l'effort commun.

- ✓ 2,4 ans, la capacité de désendettement de la Communauté de communes en 2020
- ✓ 88,5 M€, la capacité prévisionnelle d'investissement de la Communauté de communes sur les 7 prochaines années.

2.2 Les grands enjeux du territoire

En partant des éléments de diagnostic et en se basant sur les enjeux qui s'en dégagent, une armature stratégique est définie dans le cadre du Projet de territoire et sert de cadre au Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Cette armature fixe les 5 grands enjeux et leur déclinaison en objectifs opérationnels face auxquels devront répondre les projets et actions mises en œuvre sur le territoire.



1. Préserver notre environnement et valoriser nos ressources

Code	Intitulé de l'Axe	Thèmes traités	Indicateurs de suivi
1.1	Concilier usages de l'eau et protection des milieux naturels	Assurer notre approvisionnement en eau potable Réduire nos consommations pour répondre aux besoins (notamment les îles) Préserver les milieux naturels Améliorer, renouveler et sécuriser les systèmes d'assainissement Reconquérir et protéger les milieux aquatiques afin de maintenir la biodiversité et les fonctions naturelles des cours d'eau et zones humides Prévenir et anticiper les risques face aux aléas climatiques	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire Part des cours d'eau en bon état écologique Nb d'équipements ou aménagements réalisés au service de la préservation et de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques Population située dans une zone à risque naturel Nb d'animations publiques organisées
1.2	Réduire et valoriser nos déchets	Diminuer la quantité des déchets produite (sensibilisation au tri et réduction) Valoriser de nouvelles ressources par des collectes plus performantes Améliorer le réseau des déchetteries et le service aux usagers Développer l'économie circulaire Coopérer avec les collectivités voisines pour mettre en œuvre des solutions de traitement des déchets mutualisées	Tonnage des déchets ménagers et assimilés collectés (avec gravats) Nb de déchetteries créées ou rénovées Nb d'animations organisées par les ambassadeurs du tri
1.3	Accompagner la transition énergétique	Réduire nos consommations énergétiques et nos émissions de GES Accompagner la rénovation thermique du bâti public et privé Développer la production d'énergies renouvelables locales et diversifiées Mettre en réseau les acteurs locaux qui innovent dans les transitions Baisser les consommations énergétiques au sein des collectivités	Emission de gaz à effet de serre annuelles Consommation énergétique finale annuelle Production annuelle d'énergie renouvelable Nb d'audits réalisés (bâtiment) et m ² par les CEP Nb de ménages accompagnés par la Maison du Logement

2. Soutenir notre économie au plus près des acteurs

Code	Intitulé de l'Axe	Thèmes traités	Indicateurs de suivi
2.1	Accompagner et renforcer les entreprises locales	<p>Favoriser les investissements des entreprises et la création d'emplois</p> <p>Aménager nos 32 ZA en requalifiant et en optimisant le foncier</p> <p>Structurer le parcours résidentiel des entreprises pour les aider à grandir</p> <p>Simplifier les démarches pour les entreprises et créer de la complémentarité entre les acteurs économiques et institutionnels</p>	<p>Nb de ZA requalifiées</p> <p>Nb de structures intégrées au réseau d'accompagnement</p> <p>Nb d'entreprises accompagnées par l'Atelier des entreprises</p>
2.2	Faire de l'économie touristique une richesse au service des habitants	<p>Miser sur un tourisme toute l'année en développant l'offre et en concertant les filières</p> <p>Accompagner les entreprises touristiques dans leur développement</p> <p>S'engager dans un tourisme durable qui privilégie le « mieux » au « plus », perçu comme une chance pour les habitants</p> <p>Assurer une gestion raisonnée des espaces touristiques</p> <p>Construire avec les professionnels une stratégie ambitieuse et partagée qui bénéficie aux habitants à l'année</p> <p>Promouvoir la pluralité de l'offre et la complémentarité Nord/Sud (eau, nature, patrimoines)</p> <p>Accompagner et former les professionnels</p> <p>Soutenir l'activité saisonnière des entreprises en travaillant sur le logement, les services</p>	<p>Nb de nuitées par an</p> <p>Nb d'emplois générés par les activités touristiques</p>

2.3	<p>Préserver la vitalité commerciale des centres-villes et centres-bourgs</p>	<p>Veiller à équilibrer les implantations entre centralités et périphéries</p> <p>Elever notre niveau d'exigence sur la qualité paysagère, environnementale et sociale des projets commerciaux</p> <p>Accompagner la modernisation des commerces et des services</p> <p>Faire converger les politiques habitat, mobilité, commerce et service pour maintenir l'attractivité des centralités.</p>	<p>Nb de commerces modernisés avec le Pass commerce</p> <p>Suivi de la surface commerciale m²</p>
2.4	<p>Soutenir les activités primaires et renforcer les exploitations</p>	<p>Installer des jeunes professionnels dans le secteur primaire (Terre et Mer)</p> <p>Anticiper le renouvellement des générations par la transmission</p> <p>Aider les filières à poursuivre leurs mutations vers des pratiques respectueuses de l'environnement</p> <p>Introduire davantage de produits locaux dans les menus des cantines</p> <p>Rendre visibles et mieux identifier les savoir-faire des professionnels</p>	<p>Part de la surface agricole utile en agriculture</p> <p>Part de la SAU du territoire en bio</p> <p>Nb de producteurs installés accompagnés avec le dispositif d'aide AQTA</p> <p>Suivi de l'introduction de produits locaux et de qualité dans les cantines</p> <p>Nb de producteurs identifiés par la marque « Je produis ici »</p>

3. Aménager notre territoire en veillant à nos équilibres

Code	Intitulé de l'Axe	Thèmes traités	Indicateurs de suivi
3.1	Permettre à chacun de se loger	<p>Faire de l'accès au logement pour les jeunes ménages une priorité du mandat</p> <p>Assurer une plus grande maîtrise publique du foncier</p> <p>Réduire les dépenses énergétiques et améliorer les conditions de vie en facilitant la rénovation des logements</p> <p>Accompagner les communes dans leurs démarches d'urbanisme</p> <p>Proposer des aires d'accueil adaptées aux besoins des gens du voyage</p>	<p>Nb de ménages accompagnés par la Maison du Logement</p> <p>Nb d'hectares de foncier acquis pour de la réserve foncière (dispositif en cours de création)</p>
3.2	Faciliter les déplacements sur le territoire	<p>Coordonner et développer les offres de mobilité</p> <p>Irriguer l'ensemble du territoire depuis le nouveau PEM d'Auray</p> <p>Développer les infrastructures cyclables et proposer des services adaptés</p> <p>S'engager sur l'avenir de l'axe Auray Quiberon les îles</p> <p>Réduire la place de la voiture individuelle par une offre de services diversifiée</p>	<p>Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés</p> <p>Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail</p> <p>Nb de personnes transportées dans les différents moyens de transports collectifs</p> <p>Nb de traversées vers les îles</p>
3.3	Renforcer la connectivité du territoire	<p>Déployer le plan Bretagne Très Haut Débit porté par Megalis Bretagne</p> <p>Identifier les zones peu desservies et proposer des solutions alternatives</p> <p>Développer les usages numériques du quotidien</p>	<p>Nb de prises THD installées</p> <p>Part du territoire couvert en 4G et 5G</p>
3.4	Conforter l'attractivité des cœurs de bourgs eaux pluviales, cheminements doux)	<p>Aménager les espaces publics pour maintenir l'attractivité des cœurs de bourg</p> <p>Enfouir les réseaux pour améliorer la qualité paysagère</p> <p>Réhabiliter les réseaux d'eaux pluviales, d'assainissement et d'eau potable</p> <p>Développer les cheminements doux</p>	<p>Nb de communes ayant engagé des opérations de redynamisation de leur cœur de bourg</p>

4. Capitaliser sur notre qualité de vie, le bien-être et les liens sociaux

Code	Intitulé de l'Axe	Thèmes traités	Indicateurs de suivi
4.1	Promouvoir des services petite enfance au plus près des besoins des familles	Proposer une offre d'accueil et de services adaptée aux besoins de tous Continuer d'investir sur nos équipements communautaires Accompagner les initiatives privées qui contribuent à répondre aux besoins Animer le réseau des professionnels	Taux de couverture des besoins en place d'accueil Nb de places d'accueil nouvelles créées Nb d'initiatives privées accompagnées
4.2	Agir pour tous les jeunes de 15 à 30 ans	Intégrer les besoins spécifiques des jeunes dans toutes les politiques publiques Mettre en réseau les acteurs pour proposer des réponses adaptées Valoriser et soutenir les initiatives des jeunes qui s'impliquent dans la vie locale et portent des projets d'intérêt collectif Faire le lien avec les entreprises et les collectivités pour faciliter l'insertion	Nb de jeunes accompagnés par la Bourse à projets Nb de jeunes accueillis au sein d'AQTA en stage et apprentissage
4.3	Renforcer le lien social et les solidarités	S'engager dans un Contrat Local de Santé Accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi en créant des liens entre chantiers d'insertion et entreprises locales Soutenir les associations portant des projets d'intérêt communautaire	Nb de personnes insérées dans l'emploi par les chantiers d'insertion
4.4	Valoriser la culture et le patrimoine	Soutenir la démarche d'inscription des sites mégalithiques à l'UNESCO Promouvoir le patrimoine local avec les communes et associations Développer l'accès à la culture pour tous avec le réseau des médiathèques	Nb d'abonnés au sein du réseau des médiathèques

4.5	<p>Amplifier la dynamique sportive en s'appuyant sur nos atouts</p>	<p>Développer le sport pour tous et toute l'année dans le respect des espaces naturels</p> <p>Etudier avec les communes les besoins en matière d'équipements sportifs en veillant à un maillage territorial équilibré</p> <p>Porter collectivement les projets d'équipements structurants à fort rayonnement</p> <p>Soutenir le développement de la pratique handisport</p>	<p>Nb de bénéficiaires des classes nautiques</p> <p>Linéaire de sentiers VTT labellisés Fédération Française</p> <p>Nb de structures labellisées pour la pratique handisport</p>
-----	---	---	--

5. Mobiliser nos ressources au service d'une action publique efficace

Code	Intitulé de l'Axe	Thèmes traités	Indicateurs de suivi
5.1	Garantir une gouvernance locale qui respecte le rôle de chacun	Réunir un COPIL permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique Travailler en groupes projets souples, impliquant élus communautaires et communaux Impliquer la société civile et les habitants en les concertant sur les politiques publiques	Nb de démarches de concertation engagées avec la société civile
5.2	Coopérer entre nos collectivités et organiser les solidarités	Porter des investissements répondant aux besoins de tous en donnant à la Communauté de communes les moyens financiers d'agir Assurer la solidarité entre la Communauté de communes et les Communes Développer la mutualisation entre les collectivités locales	Montant inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement Coefficient de mutualisation des collectivités
5.3	Communiquer sur la mise en œuvre du CRTE	Communiquer sur l'action des collectivités locales et les moyens mobilisés par l'Etat pour répondre aux défis de la Relance et de la Transition Ecologique	

ARTICLE 3 : RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du Contrat de Relance et de Transition Ecologique seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre des projets.

Le suivi sera assuré tout au long de la mise en œuvre du CRTE à l'aide d'un tableau partagé et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTE (réalisation, mobilisation des moyens de financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'EPCI et de l'Etat, membres du comité technique.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage.

ARTICLE 4 : GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'Etat et d'Auray Quiberon Terre Atlantique mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

- Comité de pilotage

Un comité de pilotage est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président d'Auray Quiberon Terre Atlantique ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunit au moins une fois par an pour :

- Partager les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'Etat ;
- Examiner l'avancement de la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et valider les évolutions possibles du CRTE en termes d'orientations et d'actions ;
- Décider d'éventuelles mesures correctrices.

Avant chaque comité, sera établi un état d'avancement de la mise en œuvre du CRTE. Le comité de pilotage pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel fixant la liste des opérations financées.

- Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de l'EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunit autant que de besoin pour :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats ;
- Etudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant de nouvelles orientations stratégiques à soumettre au comité de suivi et de programmation.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les signataires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations inscrites dans le CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats et axes stratégiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

5.2 La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

En signant ce CRTE, Auray Quiberon Terre Atlantique assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Auray Quiberon Terre Atlantique s'engage à désigner un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'Etat pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Auray Quiberon Terre Atlantique s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Auray Quiberon Terre Atlantique s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4 La Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités avec notamment 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « banquedesterritoires.fr » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités, 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,
- Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire avec notamment 1/ l'appui d'experts internes 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées, 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité,
- Le financement des investissements des collectivités territoriales notamment 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires, 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...), 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable) 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire, 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiée, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants : 1/ immobiliers commercial et d'entreprise, 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs, 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement, 4/ infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques, 5/ projets à impact social ou environnemental.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Celui-ci s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 7 : EVOLUTION, MISE A JOUR ET RESILIATION DU CRTE

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif. Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Etabli le 17 décembre 2021,

Le Sous-Préfet de Lorient

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp peaks and a long horizontal tail.

Baptiste ROLLAND

Le Président d'Auray Quiberon
Terre Atlantique

A handwritten signature in blue ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique' and 'AURAY 56400'.

Philippe LE RAY

Le Directeur territorial
de la Banque des Territoires

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal stroke.

Philippe BESSON



Annexes

ANNEXE 1 – REVUE DE PROJETS DU TERRITOIRE D’AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

ANNEXE 2 – TABLEAU DES INDICATEURS SOCLES

ANNEXE 1 – REVUE DE PROJETS DU TERRITOIRE D’AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Les projets listés ci-dessous ont été recensés auprès des 25 collectivités du territoire, communes et communauté de communes, sur la période octobre-novembre 2021. Sont listés ici les projets de première moitié de mandat, suffisamment avancés pour disposer d’un chiffrage prévisionnel et d’un calendrier de travaux. Ce tableau sera enrichi et complété chaque année.

Il sera transmis aux services de l’Etat pour partager des orientations communes et prioritaires, et ainsi permettre de faciliter leur mise en œuvre par le soutien financier de l’Etat et de ses opérateurs.

L’Etat a également souhaité valoriser les financements déjà attribués dans le cadre du Plan de Relance sur la période 2020 et 2021 auprès des collectivités et des entreprises du territoire qui avaient déposé des demandes.

Les financements Etat déjà renseignés sont des engagements pris sur les exercices 2020 et 2021. Aucune discussion n’a été menée pour l’année 2022 et les collectivités sont invitées à déposer leurs dossiers dans le cadre des financements habituels (DETR, DSIL, etc.)

Porteur de projet	Intitulé du projet	Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
1. Préserver notre environnement et valoriser nos ressources					
1.1 Concilier usages de l’eau et protection des milieux naturels		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Plan Marshall Assainissement	2021/2024	37 000 000 €	17 000 000 € 2 144 000 €	AELB / DSIL
AQTA	Investissements liés à la GEMAPI	2022/2026	14 781 400 €	5 100 000 €	AELB
Brec’h	Réhabilitation du cours d’eau et de la zone humide de la Chartreuse	2022	200 000 €		
Brec’h	Programme d’intervention assainissement	2021	320 000 €	150 000 €	France relance
Erdeven	Programme d’intervention assainissement	2021	349 669 €	209 801 €	
Houat	Aménagement de mouillages écologiques pour baliser la grande plage	2021/2022	25 000 €		
Landévant	Sécuriser les infrastructures de distribution d’eau potable et d’assainissement	2021	60 620 €	30 310 €	France relance
Locmariaquer	Installation de mouillages écologiques	2022/2023	50 000 €		
Locmariaquer	Installation de toilettes sèches à Kerpenhir	2022	40 000 €		
Locoal-Mendon	Création de deux bassins de rétention d’eau	2022	55 000 €		AELB
St-Philibert	Installation de toilettes sèches	2022/2023	60 000 €		
St-Philibert	Renforcement digue Men Er Beleg	2022	40 000 €		
St-Pierre-Quiberon	Installation de toilettes sèches	2022	20 000 €		
Syndic. Mixte Ria d’Etel	Restaurations écologiques Prés salés	2021		142 491 €	AMI rég. Biodiv.
ONF	Restauration dunes Quiberon	2021		100 000 €	

1.2 Réduire et valoriser nos déchets		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Requalification déchetterie de Quiberon	2021/2022	1 620 000 €		
AQTA	Requalification déchetteries de Carnac et Pluvigner / Contrôle d'accès de l'ensemble des déchetteries	2022/2025	7 498 000 €		
AQTA	Conteneurisation des particuliers	2022/2025	4 067 319 €		
AQTA	Points apport volontaire et collectif	2022/2026	2 421 500 €		
AQTA	Aménagement plateforme logistique	2022	550 000 €		
AQTA	Centre de traitement des déchets	2022/2025			
Cap ressource	Soutien à l'ESS et au réseau de réemploi et de réutilisation	2021		40 255 €	France relance
1.3 Accompagner la transition énergétique		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
Auray	Rénovation thermique du centre culturel ATHENA	2022	3 000 000 €	221 280,79 €	DSIL
Auray	Réhabilitation de la garderie du Loc'h	2022	380 000 €	246 125 €	DSIL
Belz	Réhabilitation école, restaurant scolaire et centre de loisirs	2021	315 000 €	99 990 € 67 079 €	DETR DSIL
Brec'h	Rénovation thermique de l'école du Pont-Douar	2022/2024	600 000 €		
Brec'h	Création d'un réseau de chaleur en cœur de bourg (plusieurs bâtiments publics)	2022/2023	190 000 €		
Camors	Réhabilitation des locaux actuels du restaurant scolaire	2022	312 000 €	143 520 €	DSIL
Etel	Réhabilitation du cinéma	2022	900 000 €	278 712 €	DSIL
Etel	Projet énergétique de la glacière (photovoltaïque, hydrolienne, auto conso)	2022/2023	400 000 €		
Houat	Réhabilitation thermique de bâtiments publics (salle communale, école et cabinet médical)	2022	190 000 €		
Landévant	Réhabilitation de l'école maternelle	2023	1 000 000 €		
Locoal-Mendon	Rénovation thermique de 42 logements CCAS	2022-2023	<i>en cours</i>		
Locoal-Mendon	Travaux d'isolation de la salle Emeraude	2022	350 000 €		
Ploemel	Rénovation de logements sociaux	2022	310 872 €	169 653 €	DSIL
Plouharnel	Transfert de la Mairie dans un bâti à réhabiliter	2022/2024	2 700 000 €		
Plouharnel	Réhabilitation de l'espace socio-éducatif et de la médiathèque	2023/2024	1 700 000 €		
Pluneret	Rénovation école TILLON	2021-2022	775 000 €	275 964 €	DSIL
Pluneret	Réhabilitation de la mairie	2021	203 646 €	79 691 €	DETR
Pluvigner	Réhabilitation thermique Ecole Rollo	2022	1 250 000		
Quiberon	Rénovation de l'Hôtel de Ville	2024/2025	3 500 000 €		
Quiberon	Rénovation bâti foyer laïque	2023/2024	2 000 000 €		
Quiberon	Rénovation médiathèque	2022	700 000 €		
Quiberon	Rénovation de l'éclairage public	2022/2026	1 400 000 €		
St-Philibert	Rénovation Salle du Mousker	2022			
St-Pierre-Quiberon	Rénovation de l'école Tabarly et du restaurant scolaire	2022/2023	270 000 €		
CRC Bretagne Sud et Lycée maritime d'ETEL	Amélioration de la performance énergétique ou environnementale des bateaux et filières de la pêche et de l'aquaculture	2021		1 339 976 €	France relance

2. Soutenir notre économie au plus près des acteurs

2.1 Accompagner et renforcer les entreprises locales		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Requalification des Zones d'Activité	2022/2026	2 190 000 €		
AQTA	Extension Atelier des Entreprises	2022/2023	540 000 €		
Auray	Rénovation Hôtel Dieu pour créer des espaces d'activités et de co-working	2022/2023	1 000 000 €		
Crac'h	Aménagement d'un espace de co-working en cœur de bourg	2022/2023	220 000 €		
8 entreprises	Industrie du futur	2021		1 798 005 €	France relance
693 entreprises sur l'arrondissement de Lorient	Chèque numérique pour les TPE (aide forfaitaire de 500 €)	2021		346 500 €	France relance
2.2 Faire de l'économie touristique une richesse au service des habitants		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Requalification locaux office de tourisme	2022/2026	1 835 000 €		
AQTA	Schéma de signalisation touristique	2022/2024	230 000 €		
AQTA	Requalification du Centre des Dunes	2022/2024	330 000 €		
Carnac	Aménagement d'une aire de camping-car	2023	858 730 €		
Erdeven	Aménagement paysager de Kerhillio	2023/2024	1 000 000 €		
Erdeven	Réhabilitation d'une grange en gîte de groupe	2023/2024	300 000 €		
Etel	Création d'hébergements touristiques au sein du château de la Garenne	2021/2022	400 000 €	47 096 €	DETR
Etel	Rénovation du camping (éclairage, accessibilité et paysagement)	2022/2024	225 000 €		
Etel	France Vue sur mer – Prolongement du GR34	2021	160 000 €	118 000 €	France relance
Houat	Rénovation et extension des sanitaires de l'aire d'accueil touristique	2022	140 000 €		
Hoëdic	Création d'une laverie accessible à tous	2022	120 000 €		
Locmariaquer	Aménagement de deux aires de camping-cars (41 + 60 places)	2022/2023	710 000 €		
Quiberon	Rénovation Espace Louison Bobet	2023	3 000 000 €		
Quiberon	Rénovation des campings municipaux	2022/2023	650 000 €		
2.3 Préserver la vitalité commerciale des centres-villes et centres-bourgs		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
Auray	Rénovation des halles et création d'un pôle gourmand	2022	1 360 000 €		
Hoëdic	Création d'un local commercial 80 m ²	2023	120 000 €		
Houat	Achat d'un hôtel/restaurant pour maintenir sa vocation économique à l'année	2021/2022	1 200 000 €		
Houat	Construction d'une boulangerie et de deux logements à l'étage	2022/2023	600 000 €		
La Trinité-sur-Mer	Réhabilitation de la halle à poisson	2022/2024	650 000 €		
Plumergat	Aménagement d'un local commercial en cœur de bourg	2022	650 000 €		

2.4 Soutenir les activités primaires et renforcer les exploitations		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Projet Alimentaire Territorial	2021/2023	555 551 €	168 511 €	DRAAF
Auray	Modernisation cantine dans le cadre du PAT	2024	240 000 €	84 101 €	DRAAF
Locmariaquer	Aménagement du terre-plein du Guilvin pour les professionnels conchyliques et aquacoles	2023	715 000 €		
Quiberon	Investissements matériels criée	2021/2022	855 000 €		
Quiberon	Infrastructure portuaire criée	2022	585 000 €		
Quiberon	Modernisation de la criée municipale	2023/2024	2 000 000 €		
26 entreprises conchyliculture / pêche / Transition agricole	Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France Transition agricole	2021		327 683 €	France relance

3. Aménager notre territoire en veillant à nos équilibres

3.1 Permettre à chacun de se loger		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Acquisition et rénovation Maison des Salines (La Trinité-sur-Mer)	2021/2022	1 030 000 €		
AQTA	Aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage	2022	260 000 €	100 000 €	DETR
Carnac	Acquisition d'un camping pour saisonniers	2022	1 200 000 €		
Hoëdic	Construction de 4 maisons	2021-2022	500 000 €	105 000 €	DETR
Locmariaquer	Réhabilitation et construction de 8 logts en cœur de bourg	2022	1 325 000 €	105 000 €	DETR
3.2 Faciliter les déplacements sur le territoire		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Liaison cyclable Porte Océane	2022	308 000 €	61 600 €	DSIL
AQTA	Liaison cyclable Zone d'activité Landévant	2022	149 910 €	36 820 €	DSIL
AQTA	Requalification de l'axe Auray-Quiberon-Les îles	2024/2025			
Auray	Liaison cyclable Auray Pluneret	2022	165 000 €		
Auray	Liaison cyclable Avenue de l'Océan	2022	265 000 €	42 100 €	DSIL
Auray	Axe traversant cyclable	2022	760 000 €		
Belz	Liaisons cyclables schéma communautaire	2022	538 444 €	107 689 €	DSIL
Brec'h	Liaisons cyclables (Corn er Hoet, bourg, complexe sportif)	2022	131 970 €	35 632 €	DETR
Brec'h	Liaison cyclable vers Ste-Anne-d'Auray	2023/2024	570 000 €		
Carnac	Schéma cyclable communal	2022/2024	1 305 000 €		
Crac'h	Liaison cyclable entre le bourg et la ZA Mane Lenn	2023			
Landaul	Liaison cyclable entre le Bourg et la Gare	2023			
Landévant	Liaison cyclable bourg – gare – ZA	2021	261 089 €	29 900 €	DSIL
La Trinité-sur-Mer	Liaisons cyclables (Men Du, Mané Rohr, Kervourden)	2022/2023	1 150 000 €		
Locoal-Mendon	Liaisons cyclables intracommunales	2022	150 000 €		
Ploemel	Liaison cyclable Ploemel Auray	2022	240 000 €		
Plumergat	Liaison cyclable Plumergat Ste-Anne-d'Auray	2022/2023	1 100 000 €		
Pluneret	Liaisons cyclables vers Auray et Ste-Anne-d'Auray	2022-2023	3 000 000 €	158 463 €	DSIL
Pluvigner	Liaison cyclable au Sud jusqu'à Breventec	2022	270 000 €		
Pluvigner	Aménagement d'une aire de covoiturage (entrée sud)	2023	50 000 €		
Quiberon	Liaisons douces cœur de ville	2022/2025	2 000 000 €		
St-Pierre-Quiberon	Liaison cyclable rue du Pouladen (Véloroute V5)	2022/2023	200 000 €		
Ste-Anne-d'Auray	Liaison cyclable Ste-Anne-Pluneret	2022	62 461 €	12 492 €	DSIL
3.3 Renforcer la connectivité du territoire		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	FTTH Phase 1	2021	2 865 000 €		
AQTA	FTTH Phase 2	2021/2023	5 640 000 €		
AQTA	FTTH Montée en débit	2021	121 000 €		
AQTA	FTTH Phase 3	2024/2026	5 775 000 €		
13 communes	Appel à Projets Socle numérique dans les écoles élémentaires	2021	279 199 €	187 785 €	France relance

3.4 Conforter l'attractivité des cœurs de bourgs (aménagement urbain, enfouissement des réseaux, eaux pluviales, cheminements doux)		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Acquisitions diverses pour réserve foncière	2021/2026	6 000 000 €		
Belz	Requalification de l'axe bourg – Pont-Lorois	2023/2024	2 500 000 €		
Belz	Requalification Croix Jean – Saint-Cado	2023/2024			
Camors	Requalification et enfouissement des réseaux rue des Genêts	2021/2022	50 000 €		
Carnac	Requalification Carnac Plage / Avenue des Druides	2023/2025	4 100 000 €		
Crac'h	Requalification axe bourg – Espace des Chênes	2022	600 000 €		
Erdeven	Requalification Cœur de bourg (phase 1 et 2 Mairie et rues adjacentes)	2022/2024	2 500 000 €		
Erdeven	Requalification entrée de ville depuis Plouharnel	2022	700 000 €		
Etel	Requalification centre historique et façade portuaire	2022/2023	550 000 €		
Hoëdic	Requalification gare maritime Port de l'Argol	2022	350 000 €		
Landévant	Requalification rue de la gare	2021	160 000 €	43 200 €	DETR
Locmariaquer	Sécurisation routière et requalification entrée de bourg	2022	100 000 €		
Locoal-Mendon	Etude programmation urbaine	2022	<i>en cours</i>		
Pluneret	Etude programmation urbaine	2021	60 000 €		
Pluvigner	Requalification du centre-ville	2023/2025	2 500 000 €		
Pluvigner	Requalification Route de Brandivy	2023	250 000 €		
Quiberon	Requalification quai des sinagots, rue des émigrés	2022	450 000 €		
Quiberon	Requalification façade portuaire	2022/2023	850 000 €		
St-Philibert	Requalification du centre-bourg (rue des Presses et entrée Est)	2023/2024	1 500 000 €		
St-Pierre-Quiberon	Requalification Boulevard de l'Océan	2022/2024	2 000 000 €		
Ste-Anne-d'Auray	Requalification cœur de bourg (Scala Santa)	2023	500 000 €		
PETR Pays d'Auray	Suivi de l'artificialisation des sols et délimitation des Espaces Proches du Rivage en liens avec le SCoT	2022	50 000 €		

4. Capitaliser sur notre qualité de vie, le bien-être et les liens sociaux

4.1 Promouvoir des services petite enfance au plus près des besoins des familles		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
AQTA	Construction multi-accueil Erdeven	2021	1 460 844 €	360 000 €	CAF/DSIL
AQTA	Requalification multi-accueil Carnac	2022	563 960 €		
Camors	Construction d'un restaurant scolaire	2022	1 740 140 €	200 000 €	DSIL
Crac'h	Création d'une MAM dans un bâti à réhabiliter	2023			
Landaul	Extension de l'école publique	2021	300 000 €	105 000 €	DETR
Landévant	Réalisation d'une aire de jeux	2021	47 020 €	12 898 €	DETR
Ploemel	Construction d'une cantine scolaire pour les deux écoles	2022-2023	1 500 000 €		
Ploemel	Aménagement d'une MAM dans un bâti existant	2022	300 000 €		
Plumergat	Sécurisation des écoles Arlequin et Grall	2021	21 564 €	10 782 €	DETR
Pluvigner	Construction d'une garderie/restaurant scolaire à Bieuzy-Lanvaux	2022/2023	1 200 000 €	105 000 €	DETR
Pluvigner	Création d'une ALSH Salle Le Borgne	2024	400 000 €		
4.2 Agir pour tous les jeunes de 15 à 30 ans		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
Belz	Aménagement d'un bâti pour accueillir L'outil en main	2022	400 000 €		
Belz	Aménagement d'un nouvel espace jeunes à proximité de l'outil en main	2023	200 000 €		
Quiberon	Aménagement d'un espace jeunes	2022	350 000 €		
4.3 Renforcer le lien social et les solidarités		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
Camors	Construction d'une maison médicale	2023	500 000 €		
Hoëdic	Regroupement des services publics dans l'ancien presbytère	2023	600 000 €		
Locmariaquer	Construction d'une maison médicale avec 7 logements au-dessus	2022/2023	1 700 000 €		
La Trinité-sur-Mer	Aménagement salles associatives (Salines)	2022	220 000 €		
Ploemel	Construction d'un espace associatif	2022-2023	1 500 000 €		
Quiberon	Création locaux associatifs	2023	850 000 €		

4.4 Valoriser la culture et le patrimoine		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
Brec'h	Création d'un espace culturel	2022	2 500 000 €		
Camors	Rénovation de l'église Saint Sane	2022/2023	900 000 €	54 000 €	DETR
Carnac	Musée de la Préhistoire		12 000 000 €		
Carnac	Rénovation de l'église St-Cornely et de son orgue	2022/2025	1 121 000 €		
Etel	Aménagement intérieur de la glacière	2023/2024	1 900 000 €		
Hoëdic	Transformation du sémaphore en espace culturel (médiathèque et exposition)	2022	500 000 €		
Locoal-Mendon	Rénovation partielle de l'Eglise St-Goal	2022/2023	600 000 €		
Pluvigner	Construction d'un pôle culturel multifonction	2022	5 600 000 €		
Quiberon	Rénovation de deux chapelles	2022/2024	300 000 €		
St-Pierre-Quiberon	Rénovation de la chapelle	2023	800 000 €		
Kenleur	Eté culturel 2021	2021		30 000 €	France relance
Les musicales de Quiberon	Fonds festival 2021	2021		10 000 €	
4.5 Amplifier la dynamique sportive en s'appuyant sur nos atouts		Calendrier	Montant € HT	Financement Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé
Auray	Réfection de deux terrains de football	2022	380 000 €		
Auray	Construction d'un skate-park	2023	800 000 €		
Auray	Rénovation du complexe sportif La Forêt	2023	4 151 000 €		
Auray	Construction d'un espace multifonction sportif et culturel au Bel Air	2025-2026	12 100 000 €		
Belz	Construction d'un complexe multifonction sportif et culturel	2024	4 000 000 €		
Brec'h	Dernière tranche complexe sportif (tennis, aire de jeux, parcours de santé, etc.)	2022			
Carnac	Construction et requalification d'équipements sportifs	2022/2025	1 620 000 €		
Carnac	Réhabilitation du yacht club	2022/2025	2 035 000 €		
Etel	Réhabilitation du gymnase	2023/2024	1 500 000 €		
Etel	Aménagement d'un city-stade	2022	100 000 €		
Landaul	Construction d'un gymnase	2023/2024	2 000 000 €		
Landévant	Aménagement d'un skate-park	2022	250 000 €		
Landévant	Rénovation des vestiaires du gymnase	2022	200 000 €		
Landévant	Transformation d'un terrain de football en synthétique	2024	800 000 €		
La Trinité-sur-Mer	Aménagement city-stade et aire de jeux	2022/2023	525 000 €		
Locmariaquer	Modernisation et extension du club nautique	2022/2023	188 000 €		
Locmariaquer	Création d'un city-stade sur un terrain de tennis désaffecté	2022-2023	30 000 €		
Locoal-Mendon	Aménagement d'un pôle loisirs intergénérationnel à proximité de la salle Emeraude	2022	600 000 €		
Ploemel	Aménagement d'un city-parc	2022	50 000 €		
Plouharnel	Création d'un pumptrack	2021	150 000 €	40 703 €	DETR
Plouharnel	Aménagement Maison de la glisse	2021	89 547 €	24 178 €	DETR
Plumergat	Construction d'un gymnase	2023	2 000 000 €		
Pluneret	Réfection du stade de football	2022-2023	1 800 000 €		
Pluvigner	Aménagement d'un skate-park	2023	340 000 €		
Quiberon	Rénovation du gymnase	2022-2024	4 800 000 €		
St-Pierre-Quiberon	Création d'un espace de glisse	2023	1 000 000 €		

ANNEXE 2 – TABLEAU DES INDICATEURS SOCLES

N°	Indicateur	Unité de la donnée	Données			
			Constaté 2010	Constaté 2018	Constaté 2019	Objectif 2026
1	Emissions de gaz à effet de serre annuelles	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an	460 000	504 900		314 300
			TeqCO ₂ /hab/an	5,6	5,7	/
2	Consommation énergétique finale annuelle	GWh/an MWh/hab/an	1 770	2 090		1 450
			22	23		/
3	Production annuelle d'énergie renouvelable	MWh/an	80 200	98 000		242 000
			40			
4	Part de la surface agricole utile en agriculture	% de surface agricole utile	Constaté 2014	Constaté 2019	Constaté 2019	Objectif 2026
			RPG 2016 : 19 669 ha	18 937 ha (obs AB)		
			2014 : 587 ha dont 23 ha en conversion (obs AB)	1409 ha (dont 265ha en conversion)		
	Part de la SAU du territoire en bio (%)		2014 : 3,1%	7,40%		

5	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail	%	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	<p>Constaté 2011 (source : diag PCAET) pas de transport 5% deux roues 3% marche à pied 4% TC 2%</p> <p>Constaté 2020 (données INSEE 2021, sur base recensement population 2018) pas de transport 5% deux roues 1% marche à pied 4% TC 2%</p>	Constaté 2020	Objectif 2026
6	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés	km	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	<p>Constaté 2015</p> <p>68 Km</p>	Constaté 2021	Objectif 2026 200 km (objectifs du schéma cyclable, sans aménagements communaux)
7	Population située dans une zone à risque naturel	Nbre d'habitants	Population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	<p>Constaté 2009</p>	Constaté 2020	<p>Estimé en 2100</p> <p>Risque submersion marine : 11 875</p> <p>Recul du trait de côte : 7 000 hab</p>
8	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	%	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	<p>Constaté 2013</p> <p>13 %</p>	Constaté 2020	<p>Objectif 2026</p> <p>< 9 % prévu au contrat de concession eau potable (Art 47)</p>

9	Part des cours d'eau en bon état écologique	%	Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	Constaté 2013 42 %	Constaté 2019 40 %	Objectif 2026
10	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)	kg/hab DGF/an	Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant (kg/hab DGF/an)	719,7 (2016 : 756,5)	730,3	respect des objectifs nationaux et des objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)
			Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitant (kg/hab DGF/an)	597,8 (2016 : 618,9)	621,3	
11	Inventaire territorial d'émissions de polluants	t	Emissions annuelles de SO2 du territoire (t)	28	nr	Objectif 2026 28
			Emissions annuelles de Nox du territoire (t)	1 451	nr	1 217
			Emissions annuelles de COVNM du territoire (t)	858	nr	710
			Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t)	210	nr	154
			Emissions annuelles de NH3 du territoire (t)	831	nr	826
			Emissions annuelles de PM10 du territoire (t)	298	nr	258

12	Fragmentation des milieux naturels	km ²	Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)	Constaté 2020		Objectif 2026
				Surfaces artificialisées : 6 644 ha - Surfaces agricoles : 33 017 ha - Surfaces forestières / naturelles : 12 196 ha - Zones humides : 5 079 ha		
13	Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers	ha	Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	Constaté 2011	Constaté 2018	Objectif 2026
				88,09	35,05	

